

Délibération n° DEL_2026_113**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 1 OCTOBRE 2026)****Date de convocation :**

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de délégués présents : 30

Nombre de délégués votants : 32

Nombre de pouvoirs : 2

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 01 octobre 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BONNEMASON Bernard, M. BOUSQUET Michel, M. LOUSTAU Christian, Suppléant de M. Jean-Luc BRAUD, M. BUNEL Marcel, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. CAZANAVE Patrick, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme GRISMONDI Muriel, M. LAMAGNERE Gérard, Mme LASIERRA Hélène, M. LASSALLE Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MAYSOUNABE Amandine, M. MONTOULIEU Jean, Mme MOULAT Monique, Mme MOURASSE Léa, Mme PAQUOT Christine, M. PARADAS SAEZ Andy, M. PLAA Grégory, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. ROTH Patrick, Mme SANCHOU Alexandra, M. SARRAILH Gérard, M. SASSOUBRE Guy

Pouvoirs :

M. ESQUER Philippe donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul

Mme MORTIAU Carole donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Absents ou excusés :

Mme OMPRARET Fabienne

Secrétaire de séance : M. DESSEIN Michaël

OBJET : AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU, DU PAYS DE NAY ET DU HAUT-BÉARN**RAPPORTEUR :** Mme SANCHOU Alexandra, Vice-Présidente en charge de la promotion et du développement touristique et sites naturels

La Montagne Béarnaise, regroupant les Communautés de communes du Pays de Nay, de la Vallée d'Ossau et du Haut-Béarn, ainsi que leurs offices de tourisme respectifs, constitue un territoire de projet uni autour des valeurs du développement durable. Ces entités collaborent sur diverses thématiques pour mieux appréhender les défis futurs via différents outils (le Contrat de Développement et de Transitions avec la Région Nouvelle-Aquitaine, les Fonds Européens Territorialisés, l'Espace Conseil France Rénov', etc.)

Pour rappel, en 2022 la Montagne Béarnaise a fait partie des 61 lauréats du dispositif « Plan Avenir Montagnes Ingénieries », un programme national ayant eu pour ambition de construire, en lien étroit avec les acteurs des territoires de montagne confrontés aux défis de réchauffement climatique, un modèle touristique plus diversifié, résilient et durable. Il a été financé par le Plan de relance, porté par l'Agence Nationale de Cohérence Territoriale (ANCT) et par la Banque des Territoires.

Pour le territoire de la Montagne Béarnaise, une cheffe de projet a été recrutée en 2022 afin d'assurer l'ingénierie de coordination et d'animation sur ce programme, pour une durée de 2 ans. En 2023, l'ANCT a validé une prolongation du dispositif pour 2024-2026. Une convention de

partenariat entre les trois Communautés de communes a en suivant été adoptée en 2024 pour définir les modalités de collaboration et de financement des actions communes dans le cadre du programme.

Ainsi, depuis quatre ans, les 3 intercommunalités travaillent activement avec les 3 offices de tourisme sur des thématiques communes telles que la gestion des flux et de l'accueil des sites, la qualité des hébergements touristiques, l'attractivité du territoire pour les saisonniers et la pluriactivité, l'adaptation des activités liées à l'eau, l'itinérance vélo, la valorisation des activités de pleine nature, etc.

Il est aujourd'hui présenté le bilan d'activité 2025 et le projet de plan d'actions avec les éléments budgétaires pour l'année 2026. La mise en œuvre de chaque action fera l'objet d'une délibération de chaque intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- APPROUVE** le plan d'actions prévisionnel 2026 ;
- ACCEPTE** l'avenant correspondant ;
- AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette convention ;
- PRÉCISE** que les crédits visés au financement des dépenses afférentes sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON



Jean-Paul CASAUBON
CCVO - Monsieur le Président
2 oct. 2026

AVENANT N° 2 : CONVENTION DE PARTENARIAT MONTAGNE BÉARNAISE

ENTRE,

- **La Communauté de Communes du Haut-Béarn,**

Dont le siège est à Oloron Sainte-Marie, 12, place de Jaca, CS20067, 64 402 Cedex.

Représentée par son Président, Monsieur Marc OXIBAR, agissant en tant que représentant légal.

D'UNE PART,

ET

- **La Communauté de Communes du Pays de Nax,**

Dont le siège est à Bénéjacq, 12, Rue Monplaisir, 64800

Représentée par son Président, Monsieur Christian PETCHOT-BACQUÉ, agissant en tant que représentant légal.

D'AUTRE PART,

ET

- **La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau,**

Dont le siège est à Arudy, 4, des Pyrénées, 64 260.

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul CASAUBON, agissant en tant que représentant légal.

D'AUTRE PART.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT :

Le présent avenant a pour objet de préciser les modalités de partenariat entre les trois Communautés de Communes pour le portage et le financement des actions prévues pour l'année 2026 comme prévu à l'article 5 de ladite convention.

ARTICLE 2 - BILAN ANNEE 2025

Le bilan au 31/12/2025 est joint en Annexe

ARTICLE 3 - LES MODALITES FINANCIERES

Les frais d'ingénierie :

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau avancera la totalité des frais d'animation.



Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_113-DE



Le financement des actions :

Le plan d'actions communes 2026 et le budget prévisionnel correspondant ont été établis par les communautés de communes et les offices de tourisme et validés par les instances compétentes de chaque structure. Pour chaque action, un portage et une répartition des coûts sont définis. La structure porteuse facturera aux structures partenaires le coût restant à charge, selon la clé de répartition définie et déduction faite des subventions obtenues.

Fait à

Le



Pour la Communauté
de Communes
du Haut-Béarn

Le Président

Marc OXIBAR



Pour la Communauté
de Communes
du Pays de Nay

Le Président

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Pour la Communauté
de Communes
de la Vallée d'Ossau

Le Président

Jean-Paul CASAUBON



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_113-DE

ANNEXE 1 - BILAN 2025

Budget réalisé en 2025		Financements obtenus							Reste à charge MB 2025
	Coût 2025	Banque des Territoires / Caisse des dépôts	Région	DDTES	CEREMA	Atout France	Fonds Vert	ANCT / Massif	
I. Adapter l’offre d’accueil touristique aux enjeux environnementaux et sociétaux									
Répondre aux besoins d'adaptation aux changements climatiques - Projet Pyrénées4Clima	155 438,15 €				155 000,00 €				438,15 €
Etude SIG et Changer d'échelle et de regard sur la gestion des flux (questionnaire ADT, logistique et événementiel)	8 422,66 €					6 738,13 €			1 684,53 €
Structurer l’offre pour mieux accueillir les camping-caristes - Phase 1	17 304,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €						2 304,00 €
Etude Aménagement PIR Iseste	24 930,00 €	12 000,00 €					6 000,00 €		6 930,00 €
III. Accompagner les acteurs du territoire									
Développer l'attractivité et la pluriactivité de l’emploi saisonnier	96 000,00 €		45 000,00 €	45 000,00 €					6 000,00 €
Poste d'ingénierie - Animer et coordonner les dynamiques - Année 2025	53 664,63 €		6 000,00 €					37 500,00 €	10 164,63 €
TOTAL	355 759,44 €	22 000,00 €	56 000,00 €	45 000,00 €	155 000,00 €	6 738,13 €	6 000,00 €	37 500,00 €	27 521,31 €

Reste à charge MB 2025	27 521.31 €
CCVO	14 793.77 €
CCHB	7 863.77 €
CCPN	4 863.77 €



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_113-DE

ANNEXE 2 - BUDGET PREVISIONNEL 2026



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_113-DE

Budget prévisionnel 2026		Financements obtenus								
	Coût 2026	Banque des Territoires / Caisse des dépôts	Région	DDETS	CEREMA	Atout France	Fonds Vert	CD64	ANCT / Massif	Reste à charge MB 2026
I. Adapter l'offre d'accueil touristique aux enjeux environnementaux et sociétaux										
Répondre aux besoins d'adaptation aux changements climatiques - Projet Pyrénées4Clima	155 600,00 €				155 000,00 €					600,00 €
Structurer l'offre pour mieux accueillir les camping-caristes - Phase 2	21 636,00 €	9 470,00 €	5 000,00 €							7 166,00 €
III. Accompagner les acteurs du territoire										
Développer l'attractivité et la pluriactivité de l'emploi saisonnier - Année 2026	25 000,00 €		1 500,00 €					8 750,00 €	8 750,00 €	6 000,00 €
Poste d'ingénierie - Animer et coordonner les dynamiques - Année 2026	60 000,00 €		6 000,00 €			6 111,00 €			12 500,00 €	41 500,00 €
TOTAL	262 236,00 €	9 470,00 €	12 500,00 €	0,00 €	155 000,00 €	6 111,00 €	0,00 €	8 750,00 €	21 250,00 €	55 266,00 €

Reste à charge MB 2026	55 266 €
CCVO	19 422 €
CCHB	19 422 €
CCPN	16 422 €